

The French Revolution and the Creation of Benthamism de Cyprian Blamires

Emmanuelle de Champs

Cyprian Blamires, *The French Revolution and the Creation of Benthamism* (Basingstoke: Palgrave, Macmillan 2008)

Les ouvrages que Dumont a tirés des manuscrits de Bentham - dont le plus important, les *Traité de législation civile et pénale* est à présent disponible sous format pdf sur ce site - restent un point d'entrée important pour les lecteurs francophones de Bentham⁹³. Par le biais des *Traité* et des autres ouvrages publiés par ses soins en français, Etienne Dumont est un maillon central dans l'élaboration et la réception de la doctrine utilitariste au début du XIX^e siècle. Outre leur succès sur le continent européen et en Amérique latine, des traductions des versions de Dumont ont formé le socle des ouvrages les plus diffusés en langue anglaise au XIX^e siècle⁹⁴. Pourtant, ces textes restent encore aujourd'hui mal connus. Malgré quelques études ponctuelles, on ne mesure pas encore l'ampleur de l'intervention du Genevois⁹⁵. Il faut donc saluer les travaux récents qui, tels *The French Revolution and the Creation of Benthamism*, éclairent la vie et l'œuvre d'Etienne Dumont et soulignent leur importance pour la connaissance de l'histoire de l'utilitarisme classique⁹⁶.

Cyprian Blamires a été l'un des premiers chercheurs à se plonger dans les archives d'Etienne Dumont conservées à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève. Ses nombreux articles l'ont établi comme l'une des autorités principales sur la vie et l'œuvre de l'intellectuel genevois. En éclairant le personnage de Dumont, sa formation intellectuelle et ses engagements dans la vie politique de son temps, C. Blamires veut démontrer que le Genevois a substantiellement modifié le contenu du « benthamisme »⁹⁷ et infléchi le cours de la doctrine dans

⁹³ *Sur le nouvel ordre judiciaire en France, ou Extraits des dissertations de M. Bentham adressées par l'auteur à l'Assemblée nationale* (Paris, 1790) ; *Panoptique, mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection* (Paris, 1791) ; *Traité de législation civile et pénale*, 3 vol. (Paris, 1802; 2^e éd. 1820) ; *Théorie des peines et des récompenses*, 2 vol. (Londres, 1811) ; *Tactique des assemblées législatives, suivie d'un Traité des sophismes politiques*, 2 vol. (Genève, 1816) ; *Traité des preuves judiciaires*, 2 vol. (Paris, 1823) ; *De l'organisation judiciaire et de la codification* (Paris, 1828).

⁹⁴ Sur ce sujet, voir les articles de F. Rosen et C. Blamires dans *Bentham et la France. Fortune et infortunes de l'utilitarisme*, éd. E. de Champs et J.-P. Cléro (Oxford, 2009, à paraître).

⁹⁵ Si l'on sait, depuis Halévy, que Dumont a coupé et réécrit manuscrits que Bentham lui avaient remis, il n'existe que des comparaisons ponctuelles entre les originaux de Bentham et les versions de Dumont. Voir Cyprian Blamires, « The Bibliothèque britannique and the birth of Utilitarianism », in *The Transmission of Culture in Western Europe, 1750-1850*, ed. David Bickerton et Judith Proud (Bern, 1999), p. 51-68 ; Catherine Pease-Watkin, « Bentham's *Panopticon* and Dumont's *Panoptique* », *Journal of Bentham Studies*, 6 (2003) ; Emmanuelle de Champs, « Transformations de la morale utilitariste: un exemple de réécriture des textes de Bentham par Étienne Dumont », *XVII-XVIII. Revue de la Société d'Études Anglo-Américaines des XVIIe et XVIIIe siècles*, 62 (2006), p. 161-76.

⁹⁶ Citons également l'article récent de Richard Whatmore, « Étienne Dumont, the British Constitution and the French Revolution », *The Historical Journal*, 50 (2007), p. 23-47

⁹⁷ Pour Blamires, le « benthamisme » est une approche scientifique de la législation, dans laquelle « le seul critère d'évaluation d'un système juridique est le degré auquel il contribue au bonheur de la majorité et minimise son

l'histoire intellectuelle. Dumont apparaît alors, pour reprendre les mots de l'auteur comme « un expert du marketing » (p. 7), qui, en adaptant la pensée de Bentham aux problématiques de l'Europe post-révolutionnaire, en a occulté certains aspects fondamentaux. L'auteur affirme qu'aujourd'hui encore, les versions de Dumont font écran à une réelle compréhension des intentions de Bentham et de sa méthode.

La thèse est formulée de manière provocatrice, dans un style qui refuse souvent les précautions oratoires. Les discussions sont étayées par de solides références bibliographiques qui prennent en compte les travaux les plus récents en français et en anglais.

Le premier tiers de l'ouvrage est consacré à une relecture de l'utilitarisme benthamien dans laquelle C. Blamires cherche à réhabiliter des aspects qui ont été, dit-il, négligés par les chercheurs. Il s'agit de replacer l'entreprise panoptique au centre des analyses de l'utilitarisme : selon l'auteur, Bentham n'est pas un philosophe spéculatif mais avant tout un « faiseur de projet (*projector*) » qui consacra près de vingt ans à une vaine campagne pour faire construire sa prison panoptique. Au XX^e siècle, quand le panoptique a fait l'objet de recherches spécifiques, poursuit-il, sa véritable vocation n'a pas été comprise. Qu'ils soient de droite ou de gauche, dans la lignée de G. Himmelfarb ou de M. Foucault, les critiques ont insisté sur les aspects carcéraux du système, oubliant du même coup les nombreuses autres applications possibles du principe⁹⁸. Cette lecture a occulté, selon C. Blamires, le trait le plus original du panoptique : le principe d'économie. En refusant de prendre au sérieux l'idée d'économie dans toutes les dimensions qu'elle comporte, on a amputé l'utilitarisme benthamien d'une grande partie de sa pertinence, conclut-il, et on ne peut comprendre en quoi le philosophe est véritablement « l'architecte de la modernité » (p. 7). Blamires entend démontrer que l'origine de cette lecture tronquée se trouve dans les traductions établies par Dumont, et en particulier dans l'ouvrage qui a fait sa renommée, les *Traité de législation civile et pénale*. En présentant ces essais comme l'œuvre d'un « jurisconsulte anglais » à la recherche des principes de la science du droit et d'un remède à l'anarchie révolutionnaire, Dumont a minimisé les aspects pratiques et économiques de la doctrine benthamienne.

Cette thèse s'inscrit dans plusieurs débats qui ont agité – et continuent d'agiter – les études benthamiennes : ils portent notamment sur le statut du dispositif panoptique et sur l'articulation entre l'économie et la politique.

C. Blamires retrace dans son ouvrage la genèse du panoptique, qui naît dans l'esprit de Samuel Bentham au cours des années 1780. Il montre quelle importance Jeremy Bentham accorde à la construction d'un panoptique : en faisant campagne en 1791 en France, puis en Grande-Bretagne à partir de l'année suivante, une entreprise à laquelle Bentham consacre énormément de temps et d'argent, jusqu'à l'échec final du projet en 1813. Quoi qu'en dise l'auteur, l'image du philosophe-ermite a fait long feu dans les études benthamiennes : les travaux récents mettent également l'accent sur l'aspect pratique de l'engagement réformateur de Bentham et sont loin de sous-estimer l'importance du projet panoptique⁹⁹. C. Blamires adopte pourtant sur

malheur. » (p. 264).

⁹⁸ Voir Gertrude Himmelfarb, « Bentham's Utopia: the National Charity Company », *Journal of British Studies*, 10 (1970), p. 80-125 et M. Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison* (Paris, 1975).

⁹⁹ La publication des derniers volumes de la Correspondance (dont le dernier tome est en cours de préparation) a montré l'importance de l'engagement du philosophe dans les débats et les projets contemporains. L'ouvrage de Philip Schofield fait également la part belle aux prises de positions de Bentham en faveur de la réforme politique,

ce point une position extrême qui laisse dans l'ombre l'autre « grand projet » de la vie du philosophe. Même pendant les années au cours desquelles les négociations autour de la construction de la prison panoptique font rage, Bentham poursuit avec tout autant d'ardeur d'autres recherches liées à la codification, au droit civil et pénal notamment. L'ambition de rédiger un corps de droit complet constitue l'un des fils directeurs de sa carrière, même si ce projet ne sera que partiellement mené à bien avec la publication en 1830 du *Code Constitutionnel*¹⁰⁰. Si l'on choisit de mettre l'accent sur la codification et la science du droit, les choix éditoriaux réalisés par Dumont n'apparaissent plus comme une trahison. Et peut-on faire grief à Dumont d'avoir négligé le panoptique, lui qui fut le premier – et l'unique – traducteur français de ce texte, présentant le projet dans un mémoire présenté à l'Assemblée en 1791, republiant ce travail intégralement dans la *Bibliothèque Britannique* en 1802, puis dans le troisième volume des *Traité*s la même année, et enfin dirigeant à Genève la commission chargée de construire une prison sur ce modèle¹⁰¹?

C. Blamires entend également aller à contre-courant des interprétations actuelles en replaçant les principes économiques – et non la réforme juridique ou politique – au cœur du projet benthamien. L'importance accordée au principe de maximisation, et donc à son corollaire, les économies financières et humaines, est l'une des critiques qui ont été le plus régulièrement adressées à la doctrine utilitariste depuis Dickens et Marx. Il est vrai que de nombreux chercheurs depuis les années 1990 ont choisi de mettre ce point en retrait pour réhabiliter la contribution de Bentham aux questions politiques et juridiques¹⁰². D'autres ouvrages récents ont pourtant, comme celui de Blamires, replacé les questions économiques au centre de l'analyse de la pertinence actuelle de la pensée de Bentham, au premier rang desquels les livres de S. Engelmann et de C. Laval qui étudient tous deux la contribution de Bentham au courant néo-libéral¹⁰³.

The French Revolution and the Creation of Benthamism apporte la preuve – s'il en était besoin – que ces débats continuent de faire couler beaucoup d'encre et n'ont pas fini de susciter des approches novatrices.

Les deux derniers tiers de l'ouvrage sont consacrés à Etienne Dumont. C. Blamires s'attache à retracer sa formation intellectuelle, politique et religieuse, il examine en détail sa carrière politique et son rôle de passeur d'idées entre Genève, Londres et Paris. Sur la première partie de la vie de Dumont (l'ouvrage s'arrête en 1802, mais Dumont meurt en 1828), il s'agit de la meilleure synthèse biographique disponible à l'heure actuelle¹⁰⁴. En revenant longuement sur

économique et juridique.

¹⁰⁰ Voir Jeremy Bentham, *Constitutional Code : vol. I*, éd. Frederick Rosen et J. H. Burns (Oxford, 1983), mais aussi les notes préparatoires au second volume dans Bowring IX.

¹⁰¹ Robert Roth, *Pratiques pénitentiaires et théorie sociale. L'exemple de la prison de Genève (1825-1862)* (Genève, 1981).

¹⁰² Gerald J. Postema, *Bentham and the Common Law Tradition* (Oxford, 1986) ; Frederick Rosen, *Jeremy Bentham and Representative Democracy. A Study of the Constitutional Code* (Oxford, 1983) et *Bentham, Byron and Greece. Constitutionalism, Nationalism and Early Liberal Political Thought* (Oxford, 1992) ; Paul J. Kelly, *Utilitarianism and Distributive Justice: Jeremy Bentham and the Civil Law* (Oxford, 1990) ; Philip Schofield, *Utility and Democracy: The Political Thought of Jeremy Bentham* (Oxford, 2006).

¹⁰³ Stephen G. Engelmann, *Imagining Interest in Political Thought* (Durham et Londres, 2003) ; Christian Laval, *Jeremy Bentham, les artifices du capitalisme* (Paris, 2003) et *L'homme économique. Essai sur les racines du néolibéralisme* (Paris, 2007).

¹⁰⁴ Bien que généralement bienveillant à l'égard de son sujet d'études, C. Blamires évite les écueils hagiographiques des biographies antérieures, voir Jean Martin, *Étienne Dumont, 1759-1829. L'ami de Mirabeau, le voyageur, le patriote genevois* (Neuchâtel, 1942) et Jefferson P. Selth, *Firm Heart and Capacious Mind. The Life and Friends of Étienne Dumont*

les sources primaires, l'auteur rend accessible à un public anglophone nombre de sources importantes en français, tirées des publications et des manuscrits de Dumont et de nombre de ses contemporains francophones.

C. Blamires décrit tout d'abord la formation intellectuelle de Dumont, dont la « conversion » à l'utilitarisme (p. 96) implique une rupture avec les idées qui dominent la vie culturelle, politique et religieuse de sa Genève natale. Il étudie les conflits autour desquels elle s'organise et la place de Dumont dans ces affrontements qui le conduiront à s'exiler volontairement à Saint-Pétersbourg en 1782. C. Blamires contraste précisément le rousseauisme de Dumont avec l'utilitarisme benthamien qu'il embrassera après la Révolution française. Malgré cette conversion, l'héritage genevois persiste chez Dumont: dans sa méfiance à l'égard des idées françaises, dans son nationalisme genevois, mais aussi dans son approche des questions religieuses.

Plusieurs chapitres sont consacrés au rôle Dumont dans la Révolution française et notamment à sa relation avec Mirabeau. C. Blamires réfute un certain nombre de caricatures qui ont fait de Dumont un agent anglais ou un espion et décrit les multiples facettes de son engagement révolutionnaire. Pétri des idées rousseauistes, Dumont n'en refuse pas moins le républicanisme ; farouchement attaché à l'indépendance de Genève, mais au service d'un ancien ministre anglais, Dumont est une figure à part dans l'histoire de la Révolution. Blamires montre comment sa désillusion à l'égard de la Révolution le prépare à adopter les idées de Bentham – mais ce faisant, ne résout pas les questions soulevées par l'intérêt réel que porte le philosophe à la Révolution. La mort de Mirabeau en 1791 et les massacres de septembre 1792 mettent un terme à l'engagement révolutionnaire de Dumont. Le titre, *The French Revolution and the Creation of Benthamism* renvoie à cette période fondatrice.

La collaboration entre Dumont et Bentham à partir de 1789 est étudiée en détail dans les derniers chapitres du livre. C. Blamires retrace les épisodes principaux de leur amitié en s'appuyant souvent sur des archives inédites, donnant ainsi à voir la méthode de travail de Dumont. L'auteur ne se livre pas à une étude de détail des manuscrits laissés par les deux hommes, mais cherche plutôt à voir au travers du paratexte (préfaces, notes, titres) comment les idées de Dumont « affectent la façon dont il sélectionne les manuscrits » (p. 255). Cette méthode permet de confirmer que Dumont voit dans l'utilitarisme une façon de terminer la révolution en conciliant le progrès des institutions et le respect de la propriété privée. Blamires met en valeur la stratégie éditoriale de Dumont et laisse entrevoir à plusieurs reprises le rôle de Talleyrand dans cette entreprise. Le dernier chapitre du livre, consacré à la réception des *Traité*s, s'appuie sur de nombreuses sources rarement citées. Pourtant, elles montrent aussi les limites de la stratégie de Dumont : malgré ses efforts, il ne parvient pas à convaincre ses amis libéraux de Genève – à l'exception notable de Jean-Baptiste Say – que l'utilitarisme n'est pas une philosophie dangereuse (p. 287).

Souvent polémique, parfois provocateur, l'ouvrage de Cyprian Blamires se révèle une mine d'informations – même si certaines demandent à être vérifiées plus précisément à partir des sources – et invite à la discussion. C'est pourquoi nous avons souhaité à présent lui donner la parole.

Pour contacter l'auteur : ede champs@centrebentham.fr